

SANTÉ

Sensibiliser le grand public au fait de faire connaître son choix en matière de don d'organes : tel est l'objectif du film « Donner/Recevoir », projeté au cinéma Royal-Vigny, vendredi soir.

Oui ou non : dites-le !



Les membres de l'Adot et Lucien (au centre), qui a reçu une greffe cœur-poumons, et qui a témoigné vendredi soir.

Vendredi soir au cinéma Le Royal-Vigny, l'Adot (Association pour le don d'organes et de tissus humains) a organisé une soirée, à l'occasion de la sortie du film « Donner/recevoir », présenté en salles dans le cadre de la Journée mondiale du don d'organes. Dans ce film, on découvre le parcours de vie de quatre familles qui ont été confrontées au don d'organes ou à la greffe.

En France, en 2012, 5 023 transplantations ont été effectuées. 17 500 personnes étaient en attente d'une greffe. En moyenne, pour une transplantation rénale, il faut compter quinze mois d'attente. En Touraine, 57 personnes étaient susceptibles d'être des donneurs. Sept personnes avaient exprimé leur volonté de ne pas donner leurs organes en s'inscrivant sur le registre national des refus, et pour onze personnes, c'est la famille qui s'est opposée au

prélèvement. « Si c'est le cas, c'est souvent que le sujet n'a pas été abordé avant en famille », explique un membre de l'Adot.

SAVOIR RECEVOIR

« On s'en veut de se dire "j'attends que quelqu'un décède pour être sauvé" », explique un des témoins du film, greffé du foie. Et d'ajouter : « quand on reçoit le coup de téléphone, c'est violent, car on a un sentiment mitigé, entre la joie d'avoir la chance d'être sauvé et tous les risques que ça comporte. Et on se dit : est-ce qu'on va l'accepter ? Est-ce qu'il va faire partie intégrante de soi ou rester toujours l'organe de quelqu'un d'autre ? » Savoir recevoir n'est pas si facile pour les malades. « Savoir recevoir, cela veut dire qu'on accepte le don », explique une femme, qui a reçu un rein de sa sœur.

HUIT VIES SAUVÉES

« Aurélien m'avait dit : « le jour où je crève, tu peux tout donner parce que je n'aurai plus besoin de rien ». Malgré le chagrin, c'est en famille et pour la mémoire de leur fils, victime d'un accident de moto, que ses parents ont accepté le don d'organes. Qui a permis de sauver huit vies.

Donner ses organes : un choix difficile, mais qui, selon l'Adot, doit être fait de son vivant : « s'il y a un refus, il faut que ce soit celui de la personne décédée, pas celui des proches ».

Quel que soit votre choix, faites-le connaître !

LE DON D'ORGANES : À SAVOIR

- La loi est basée sur le principe du consentement présumé : toute personne est considérée comme donneur potentiel, sauf celles qui l'ont fait savoir sur le registre national des refus ou auprès de leurs proches. Le chirurgien doit demander à la famille « si, de son vivant, la personne a exprimé son opposition ».

- Un don est toujours gratuit, anonyme et volontaire.

- Il n'y a pas de limite d'âge pour faire don de ses organes. C'est l'état physique du donneur qui est déterminant.

- Après un don, le corps du donneur est restitué à la famille. Son apparence est respectée.

- Si on ne connaît jamais son receveur ou son donneur, « il est possible d'adresser des remerciements à la famille de son donneur par un courrier transmis à l'équipe médicale qui la transmettra à son tour à l'agence de la biomédecine, qui proposera à la famille du donneur d'avoir ce courrier, explique Serge, un des bénévoles de l'Adot. Inversement, la famille du donneur peut prendre des nouvelles du receveur

via la coordination médicale qui va demander à l'agence de la biomédecine, toujours sous couvert d'anonymat ».

- Les cartes de donneur n'ont rien de légal, mais elles indiquent que l'on est donneur et grâce à elles, on peut indiquer si on souhaite ne pas donner certains organes (l'Adot délivre des cartes de donneur, ndlr).

Julie Perrot

Infos : France Adot 37, CHRU Bretonneau à Tours. Tél. 02 47 47 88 96. Web : www.france-adot.org

Le cadeau (pratique) du Lions Club

Sous la conduite de sa présidente, Françoise Borrat, une délégation du Lions Club « Loches vallée de l'Indre » a visité l'unité Alzheimer « Passiflore » de Puységault, jeudi 17 octobre.



L'occasion pour le club service de voir en situation les équipements qu'il a pu partiellement ou totalement financer. Et notamment, une armoire mobile d'une valeur de 1 300 € où sont rangés tous les éléments d'animation et de jeux destinés aux résidents. Pour rappel, l'unité « Passiflore » compte seize personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer plus six en accueil de jour.

CANTON DE LOCHES

SPORT

Le week-end du 12 et 13 octobre à Lisieux, la Reignacoise Louise Fillon a décroché le titre de championne de France d'attelage, avec son poney Tiesto.

Championne, Louise...

Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années. Louise Fillon (17 ans) a fait sienne cette citation de Pierre Corneille pour aller s'emparer, dans le pays d'Auge, du titre suprême. La jeune meneuse a décroché l'or avec son poney (holandais) Tiesto (8 ans). Une consécration pour les deux plus jeunes de la compétition qui se mesuraient là à ce que l'on fait de mieux en matière d'attelage amateur 1 poney solo.

DANS LES CINQ PREMIERS

Huit jours après son sacre, sur l'hippodrome de Lisieux, la Reignacoise avoue avoir du mal à réaliser la performance accomplie. « Beaucoup de monde me félicite mais j'ai encore des difficultés à me dire que je suis championne de France ».

Un titre qu'elle ne visait pas pour autant, à la veille d'en découdre avec les autres équipages : « on tablait sur une place dans les cinq premiers. Et c'est tout ! » Mais d'embrée, Tiesto et Louise se sont montrés sous leur meilleur jour, en prenant la tête de la compétition au terme du dressage. Une avance que la meneuse du Lochois a su maintenir sur le marathon – véritable juge de paix – puis sur l'ultime épreuve de maniabilité.



À 17 ans, Louise Fillon, avec son poney Tiesto, est devenue championne de France d'attelage en dominant l'épreuve tout au long du week-end.

« Louise a su gérer de bout en bout la pression, explique sa maman, Martine Fillon, organisatrice du concours national Élite d'attelage de Reignac-sur-Indre. C'est un superbe résultat quand on sait aussi que les conditions météo n'étaient pas des plus agréables, avec du froid et un terrain assez gras ».

Hyper motivée pour donner une suite à sa carrière de meneuse et défendre son titre, Louise sait déjà

que l'année à venir sera difficile à gérer pour elle : « la priorité reste mes études et mon bac pro élevage à la fin de l'année. Je devrais sans doute faire l'impasse sur le prochain National Élite de Reignac ». Quoi qu'il en soit, elle sera au moins au bord de la piste pour encourager les meneurs... et encore recevoir les félicitations du public.

J.-Ph.Q.

EN BREF

BEAULIEU-LÈS-LOCHES MAIRIE

Les horaires d'ouverture sont : lundi et mercredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 16 h, mardi et jeudi de 8h30 à 12 h, vendredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18 h.

CHAMBOURG-SUR-INDRE MAIRIE

Les horaires d'ouverture sont les lundis, vendredis et samedis, de 9 h à 12 h et les mardis, mercredis et jeudis, de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17 h. Permanence des élus municipaux, le samedi entre 10 h et 12 h, sur rendez-vous. Tél. 02 47 92 50 10. Fax : 02 47 92 50 05.

CORMERY MAIRIE

Elle est ouverte, le lundi, de 14 h à 17 h et du mardi au samedi, de 9 h à 12h15.

FERRIÈRE-S/-BEAULIEU TRANSPORT SCOLAIRE

Le bureau sera fermé du 28 octobre au 1^{er} novembre pour congés.

DOLUS-LE-SEC INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les jeunes ayant 18 ans ou qui auront 18 ans avant le 28 février 2014, ainsi que les personnes nouvellement domiciliées sur la commune peuvent se faire inscrire en mairie avant le 31 décembre 2013. Se munir d'une pièce

d'identité et d'un justificatif de domicile.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Il sera fermé du 28 au 31 octobre.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes garçons et les jeunes filles doivent se faire recenser en mairie dès leur 16^e anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent. Se munir du livret de famille.

SAINT-HIPPOLYTE AGENCE POSTALE

Les horaires d'ouverture sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 11h30 et le samedi, de 9 h à 11h30. Levée du courrier : 11 h.

PHARMACIE DE GARDE

Du samedi 26 octobre au dimanche 27 octobre : pharmacie Pasquet de Leyd, Place Bourg du Fau à Reignac-sur-Indre. Tél. 02 47 94 10 05.

MESSES

- Samedi 26 octobre : à 18h30, à Saint-Hippolyte et en l'église de Saint-Quentin-sur-Indrois.
- Dimanche 27 octobre : à 9h45, à Azay-sur-Indre (fête patronale) et à 12 h, à la maison Saint-Jean à Saint-Quentin-sur-Indrois.

**DES INFORMATIONS
A FAIRE
PARAITRE ?**
redaction@renaisancelochoise.fr